Pologne: demande d'adhésion du 8 avril 1994 et partenariat

1997/2174(COS) - 15/04/1999 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Magdalène HOFF (PSE, D) sur l'adhésion de la Pologne à l'Union, le Parlement se félicite d'une manière générale, des progrès accomplis par ce pays dans la voie de l'adhésion, même si des difficultés restent encore à surmonter. Il insiste pour que les réformes mises en oeuvre s'accompagnent de mesures visant à atténuer les conséquences sociales de l'adhésion. Á cet égard, le Parlement souscrit à la proposition de la Présidence allemande d'étendre au domaine social le champ d'application du programme PHARE. Le Parlement souligne, en outre, la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption dans l'ensemble des pays candidats de l'Est et insiste pour que chaque pays candidat soit apprécié à l'aune de ses mérites propres et des progrès accomplis dans les négociations. Il demande également qu'un calendrier pour les négociations d'adhésion et leurs éventuelles conclusions soit élaboré. En ce qui concerne spécifiquement la Pologne, le Parlement européen estime que les réformes engagées permettront d'adapter la législation polonaise à l'acquis communautaire. Il faudra néanmoins poursuivre résolument le processus de privatisation des grandes entreprises d'État ainsi qu'une réforme structurée globale de l'agriculture polonaise en vue d'une exploitation plus respectueuse de l'environnement. Le Parlement souligne également le retard à rattraper dans la transposition de la législation de l'environnement dans les secteurs des produits chimiques, des émissions sonores, de l'air et de l'eau. Par ailleurs, le Parlement se félicite de la campagne d'information prévue par le gourvenement polonais concernant l'adhésion à l'Union européenne et encourage le parlement polonais (Sejm) à continuer à donner aux citoyens une idée positive de l'Europe en dépit des coûts élevés qu'entraînent pour de nombreuses personnes le processus de modernisation et de préparation à l'adhésion.